



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE



**S'AFFICHER
C'EST
EXISTER**

Des préenseignes pour les cafés, hôtels,
restaurants et l'attractivité de nos territoires.

L'UMIH déploie l'opération de sensibilisation S'AFFICHER C'EST EXISTER pour l'hôtellerie et la restauration en milieu rural

Les préenseignes, des affichages simples mais indispensables à la vie des commerces et établissements touristiques en milieu rural



C'était quoi une préenseigne ?

« Constituait une préenseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée » (Code de l'environnement). Une préenseigne était un panneau de signalisation. Dans certains cas particuliers on parlait de « préenseigne dérogatoire ». Elles étaient implantées hors agglomération pour certaines activités, en particulier celles qui étaient utiles pour les personnes en déplacement (ex : stations-service, garages, hôtels, restaurants, chambres d'hôtes...).

Les préenseignes étaient une signalétique directionnelle indispensable au maintien des activités des cafés, hôtels et restaurants qui étaient, pour beaucoup de ces professionnels, la seule et unique communication accessible.

13 juillet 2015 : suppression des préenseignes

Depuis le 13 juillet 2015, un arrêté ministériel pris en application de la loi « Grenelle II » a institué la suppression des préenseignes dérogatoires hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

Les cafés, restaurants, hôtels et discothèques, notamment en zone rurale isolée et hors agglomération, sont particulièrement touchés par cette réglementation, qui impacte directement leur activité.



En moyenne, les établissements en zone rurale estiment une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de -25% entraînant, dans de très nombreux cas, la fermeture d'établissements, des suppressions d'emplois, des difficultés financières, etc.

Nos zones rurales, déjà très fragilisées, sont pénalisées : les professionnels des petites communes sont obligés d'enlever leur préenseignes dérogatoires contrairement aux grandes villes de plus de 10 000 habitants qui peuvent les conserver.

Une signalétique alternative très insuffisante



Pour pallier l'absence des préenseignes dérogatoires, la Signalisation d'Information Locale (SIL) définie par les règlements relatifs à la circulation routière est censée être mise en place par le département ou la commune.

Le retrait des préenseignes est déjà effectif dans 3 départements sur 4 alors que 2 départements sur 3 n'ont pas encore mis en place de SIL (sondage UMIH auprès de ses fédérations départementales 2017).

La SIL n'est pas adaptée au tourisme : pas claire, panneau trop petit (caractère de 8cm de haut) avec des couleurs qui n'interpellent pas l'utilisateur, peu lisible, pas attractive, mal positionnée, pas d'information sur l'établissement, pas de rappel de l'information.

Le retrait des préenseignes va à l'encontre de la politique de revitalisation des zones rurales. La signalisation des cafés, hôtels et restaurants, participe fortement à l'attractivité touristique et au développement du territoire.

L'UMIH demande :

LE RÉTABLISSEMENT DES PRÉENSEIGNES DÉROGATOIRES POUR LES CAFÉS, HÔTELS ET RESTAURANTS.



**S'AFFICHER
C'EST
EXISTER**

**Des préenseignes pour les cafés, hôtels,
restaurants et l'attractivité de nos territoires.**



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

en partenariat
avec



Contact

www.umih.fr / umih@umih.fr

01 44 94 19 94

22, rue d'Anjou 75008 Paris